

PACS (PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ)

PIÈCES À FOURNIR

Dans tous les cas :

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02).
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02).
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger, accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté ou une autorité consulaire.
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique.

Pièces complémentaires pour le partenaire étranger né à l'étranger :

- Certificat de coutume établi par les autorités compétentes ou la représentation diplomatique du pays étranger, ce certificat indique la législation en vigueur de l'État et les pièces d'état civil étrangères prouvant que le partenaire est majeur, célibataire et juridiquement capable.
- Un certificat de non-Pacs de moins de 3 mois, que vous pouvez demander au Service central d'état civil - répertoire civil.
- Si vous vivez en France depuis plus d'un an, une attestation de non-inscription au répertoire civil pour vérifier l'absence de tutelle ou curatelle. Elle doit être demandée par courrier, par télécopie (en cas d'urgence) ou par courriel au Service Central d'État Civil - répertoire civil (en précisant ses nom, prénoms, date et le lieu de naissance et l'adresse à laquelle l'attestation doit être envoyée).

Pièce complémentaire pour le partenaire divorcé :

- Acte de mariage avec la mention de divorce ;
- A défaut**, le livret de famille correspondant à l'ancienne ou aux anciennes union(s) avec mention du divorce.



Pièce complémentaire pour le partenaire veuf :

- Un extrait de l'acte de naissance du défunt faisant mention du décès **ou** une copie intégrale de l'acte de décès de l'ex époux. **A défaut** le livret de famille de la précédente union, ainsi que sa photocopie

Pièce complémentaire pour le partenaire faisant l'objet d'un régime de protection juridique :

- La décision de placement ou de renouvellement de la mesure de protection judiciaire (sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle, habilitation familiale) ou le mandat de protection future. A défaut de production de la décision relative à la mesure de protection judiciaire, vous devrez produire une copie de l'extrait du répertoire civil vous concernant (que vous demanderez au tribunal de grande instance de votre lieu de naissance ou, en cas de naissance à l'étranger, au Service central d'état civil.
- La convention de PACS doit comporter l'identité et la signature du curateur ou du tuteur.
- Pour les personnes sous tutelle, fournir de plus l'autorisation du juge ou du conseil de famille.

INFORMATIONS RELATIVES A LA DÉCLARATION DE PACS

(Pacte civil de solidarité)

Dépôt du dossier

La déclaration de PACS, accompagnée de la convention et des pièces justificatives, doivent être adressées à la mairie de la commune dans laquelle les futurs partenaires déclarent fixer leur résidence commune.

Le dossier peut être, au choix :

- déposé auprès du service État Civil de la mairie aux horaires habituels d'ouverture,
- adressé par courrier, à l'adresse :

Mairie de SAINT-JEAN-BONNEFONDS
Service Etat civil
boulevard Aristide Briand
BP 50014
42650 SAINT-JEAN-BONNEFONDS

Enregistrement de la déclaration

A réception du dossier complet, il sera convenu avec les futurs partenaires d'une date, pour l'enregistrement de la convention, aux jours et horaires suivants:

- Soit le mardi après-midi, entre 15H00 et 17H00
- soit le jeudi après-midi, entre 15H00 et 17H00.

Les deux partenaires doivent être impérativement présents lors de ce rendez-vous.

Pièces à fournir

Les pièces justificatives listées dans le document ci-joint, en fonction de la situation de chaque partenaire.

Pour tout renseignement

Service Etat-Civil, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

☎ : 04 77 95 07 03

📠 : 04 77 95 13 55